

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 3 novembre 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 3 novembre 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 novembre 2023

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET
DECISION MODIFICATIVE N°1 ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (CENTRE
MATERNEL PORCHEFONTAINE ET MAISON ENFANCE YVELINES)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L-3312-3 et L.3312-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7293.1 en date du 16 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7433.1 en date du 21 avril 2023 adoptant la décision modificative 2023 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7455.1 en date du 30 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY) ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la décision modificative n°2 2023 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à -132 248 719,14 € en fonctionnement et à -242 724 533,56 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Adopte la révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement telles que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire du décision modificative n°2 2023.

Adopte la décision modificative 2023 des budgets annexes CMP et MEY tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement
Centre Maternel Porchefontaine	-200 000,00 €	0.00 €
Maison de l'Enfance Yvelines	300 000,00 €	0.00 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 17 novembre 2023

**DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET
DECISION MODIFICATIVE N°1 ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (CENTRE
MATERNEL PORCHEFONTAINE ET MAISON ENFANCE YVELINES)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Nicole Bristol à Julien Chambon, Alexandra Rosetti à Grégory Garestier.

Date de mise en ligne : 21 novembre 2023

Transmission préfecture le : 20 novembre 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20231117-lmc1146072A-BF-1-1

Du : 20 novembre 2023

Délibération exécutoire le : 21 novembre 2023